

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

**VILLE DE  
RIORGES**

N° DCM\_2021\_113

OBJET :

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE  
SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION  
HANDISPORT ROANNAIS**

# Délibération du Conseil Municipal

Séance du **27 octobre 2021** – 20 h 30

LE MAIRE CERTIFIE

1. *Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 20 octobre 2021 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 29 octobre 2021.*

2. *Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 29 membres présents, savoir :*

Jean-Luc CHERVIN, *maire* ; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints* ; Jean-Luc REYNARD, Martine SCHMÜCK, Pierre BARNET, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Delphine DEBATISSE, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Michel CELLIER, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Jean-Marc DETOUR, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Caroline PAIRE et Catherine REMY-MENU, conseillers municipaux.

*Absents avec excuses :*

Valérie MACHON, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Bernard JACQUOLETTO *conseillers municipaux.*

*Absent sans excuse : Néant*

*Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte BONNEFOND*

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
Valérie MACHON Richard MOUSSÉ Andrée RICCETTI Bernard JACQUOLETTO	Véronique MOUILLER Eric MICHAUD Brigitte BONNEFOND Jean-Marc DETOUR

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20211027-DCM\_2021\_113-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/10/2021

Affichage : 29/10/2021

**FINANCES**

**OCTROI D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE  
A L'ASSOCIATION HANDISPORT ROANNAIS**

Eric Michaud, adjoint au maire en charge de la vie associative et le sport expose à l'assemblée :

Dans un contexte de renouvellement de sa gouvernance interne et de changement de dirigeants, l'association Handisport Roannais n'avait pas déposé de demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2021, lors de la campagne annuelle de dépôt des dossiers de subvention auprès du service Associations.

Le fonctionnement de cette association s'étant stabilisé et ses activités ayant repris selon leur rythme antérieur, une demande de soutien de la part de la Ville de Riorges a été formulée par le président.

Considérant l'intérêt de l'action de l'association pour le développement et la promotion du Handisport au niveau local, il est proposé d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 240 €, équivalent à la subvention de fonctionnement qui avait été attribuée en 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'octroi d'une subvention exceptionnelle de 240 € à l'association Handisport Roannais.

Ont signé au registre tous les membres présents

Certifié,

Riorges, le 28 octobre 2021

Le Maire

Jean-Luc CHERVIN